

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Maladie

## Dentaire

## Optique

## Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5642

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : CHELKHAOUI ARDELKHALEK

Date de naissance : 21/06/1955

Adresse : RES NARJIS IMB APPT4 ALLAL EL Fassi

Hawabach

Tél. : 0661741970

Total des frais engagés : 12.66,50 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Bouazza TOUNSAOUI**  
Pneumophysiologue  
Av. Allal El Fassi Lotissement « »  
Imm. 16 N° 5 Daoudiate  
Marrakech - Tel 05 24 30 73 71

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ChePKhaooui AbdElKhalak Age: 68ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

*Symptome de bronchite chronique*

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : *bronchite chronique*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Hawabach

Le : 10/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie M22-0016927

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 5642

Nom de l'adhérent(e) : CHELKHAOUI

Total des frais engagés : 12.66,50

Date de dépôt :

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 OCT 2023	C.I.	C.I.	200,00+	 Dr. Bouazza TOUNSI Pneumoncologue Alai El Fassi Lutissement «» Imm. LA 46 à Daoudia Tel: 05 24 30 73 71

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE ASSIE</b> <b>Mme SEDTI Farida</b> Docteur en pharmacie Allal El Fassi Unité 4 Daoudia Marrakech Tél : 05 24 30 30 35	27/10/23	866,50 Dhs

INPE : 072011844

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

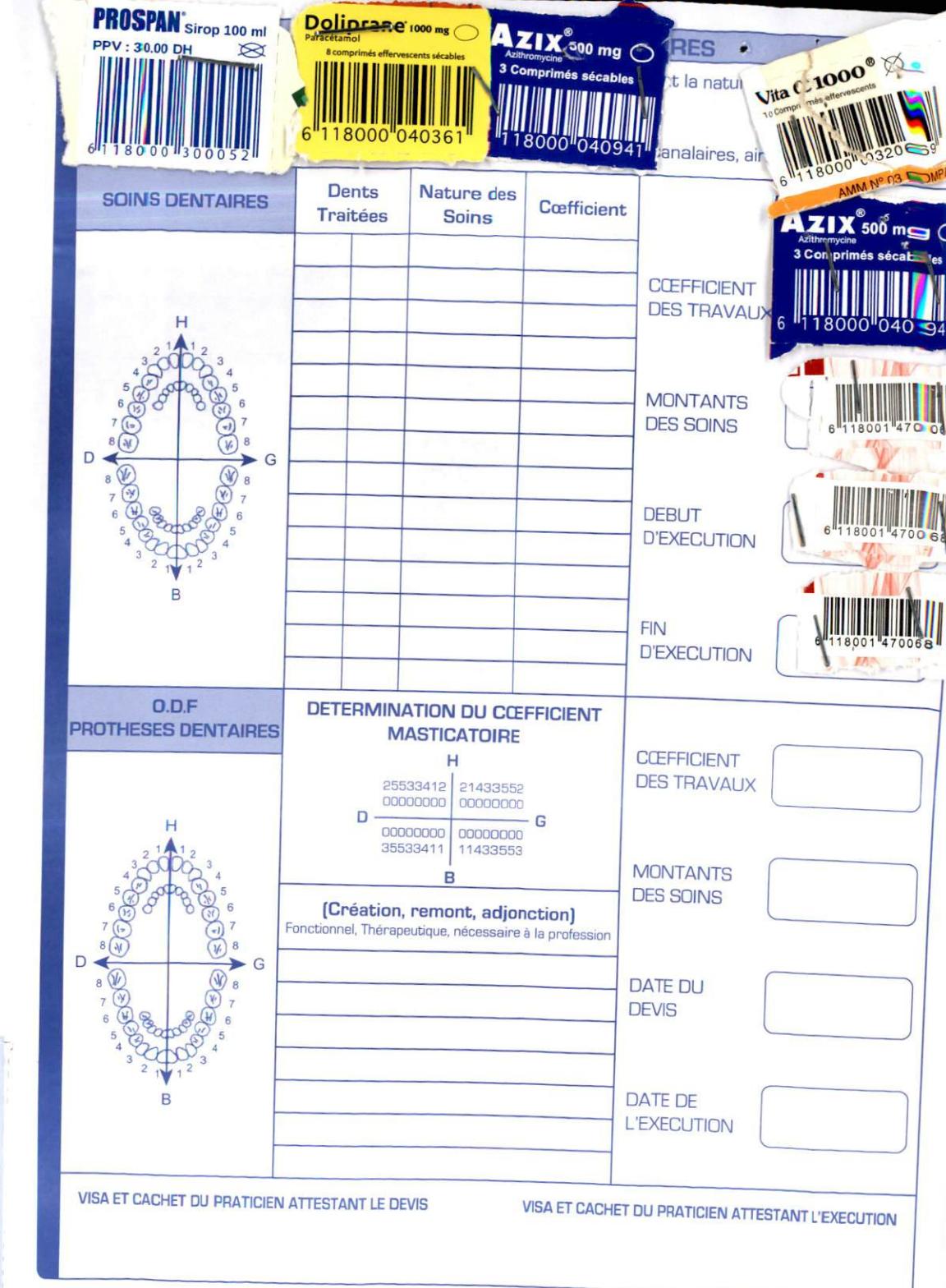
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr. Boudza TOUNSAOUI Laboratoire d'Imagerie et Radiologie Centre hospitalier de l'Assistance publique Hôpital Saint-Louis	21 OCT 2022	200	200,00 F

AUXiliaires MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



Docteur Bouazza Tounsaoui

Spécialiste des maladies du Poumon

Asthme - Tuberculose - Allergie

Ex Medcin chef de l'hopital Errazi

et du CDTMR Riad Mokha



الدكتور بوعزة تونساوي

اختصاصي في امراض الصدر

الربو(الضيق)-داء السل-الحساسية

طبيب رئيسي سابق لمستشفى الرازي

ولمركز تشخيص داء السل

وأمراض الصدر برياض الموخى

Marrakech le :

N° OTECKHAFUI AbdekhALEK

79,70x4

- ADEX 50mg 1cp / ½ dl x 4 SV

30,00

- Hostan sirup 1Cup.



15,30

- Viñ C 1cl le ml



14,60

- Soli frane 1000 1cp x 26



161,80x4

- TFOJA 1Cup p-Jour x26



= 866,50

Dr. Bouazza TOUNSAOUI  
Pneumonobiologue  
Av. Allal El Fassi Lotissement «س»  
Imm. 16 N° 5 Daoudiate  
Marrakech - Tel : 05 24 30 73 71

21/01/2003

صيدلية أسيف

PHARMACIE ASSIF

Mme SEBTI Farida

Docteur en pharmacie

219, Bd Allal El Fassi U.ite 4 Daoudiate Marrakech

Tel : 05 24 30 35

شارع علال الفاسي الداوديات الوحدة السكنية (س) العمارة 16 الرقم 5 - مراكش - الهاتف : 05 24 30 73 71

Avenue Allal Fassi Daoudiate Lotissement "س" Imm.16 N° 5 - Marrakech - Tel. : 05 24 30 73 71

Docteur Bouazza Tounsaoui

Spécialiste des maladies du Poumon

Asthme - Tuberculose - Allergie

Ex Medcin chef de l'hopital Errazi  
et du CDTMR Riad Mokha



الدكتور بوعزة تونساوي

اختصاصي في أمراض الصدر

الربو(الضيق)-داء السل-الحساسية

طبيب رئيسي سابق لمستشفى الرازي

ولمركز تشخيص داء السل

وأمراض الصدر برياض الموخى

Marrakech le : 27 Oct 2023

CHECKHAOUI Nidhal KHACER

Qasoufle Roudha Zuhdlef Bel

Jahmoune

- Affection pulmonaire bilatérale

A Henni Jepelleur Marilka

27 Oct 2023

Dr. Bouazza TOUNSAOUI  
Pneumohistologue  
Av. Allal Fassi Lotissement  
"س.د. فاسي لوتيسمنت"  
Imm. 16 N° 5 Daoudiate  
Marrakech - Tel. : 05 24 30 73 71

**Dr Bouazza TOUNSAOUI**  
Spécialiste des maladies du poumon  
Tél. : 05.24.30.73.71

Marrakech :

Dr. Bouazza TOUNSAOUI  
Pneumophtisiologue  
Av. Allal El Fassi Lotissement "J"  
Imm. 16 N° 5 Daoudiata 05 24 30 73 71

NOM : CHELIKHAOUI

Prénom : ABDELKHALEK

Age : 68 ans

## FACTURE

27 juil 2023

DATE	DESIGNATION	MONTANT
27 oct 2023	Consultation Spécialisée	200.00
	Radio pulmonaire De face	200.00
<b>Quatre cent Dirhams</b>		

ICE 001645687000017

27 juil 2023

Arrêté la présente à la somme 400.00 Dirhams

Dr. Bouazza TOUNSAOUI  
Pneumophtisiologue  
Av. Allal El Fassi Lotissement "J"  
Imm. 16 N° 5 Daoudiata 05 24 30 73 71